

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 9 décembre 2020, s'est réuni salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Danièle Brochu, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Gérard Jambou, Pascale Douineau, Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Eric Alagon, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, Emilie Cerisay, Christophe Couic, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Ronan Gouerec, Isabelle Le Douaron, Arnaud Le Pennec, Pierre Guillon, Eric Saintilan, Sonia Ollivier, Michel Tobie, Anne Daniel, Alain Kerhervé.

Pouvoirs :

David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Patrick Tanguy  
Sylvain Victorin-Savin a donné pouvoir à Anne Daniel

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard JAMBOU

**13. ESPACIL HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA REHABILITATION ET L'AMELIORATION THERMIQUE DE LA RESIDENCE DE KERSTRADO 2 SITUÉE 2-12 et 17 RUE DES MESANGES**

Exposé :

Par courrier en date du 10 novembre dernier, Espacil Habitat a sollicité la Ville pour lui demander un accord de principe pour couvrir une garantie d'emprunt destiné à financer des travaux de réhabilitation et d'amélioration de sa résidence « KERSTRADO 2 » située au 2-12 et 17 rue des Mésanges.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 107 851€

Type de prêt : PAM

Financier : Caisse des dépôts et consignations

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de donner un accord de principe selon lequel la Ville de Quimperlé couvre une garantie d'emprunt demandé par Espacil Habitat.

Cet emprunt est destiné à financer des travaux de réhabilitation et d'amélioration de la résidence « KERSTRADO 2 » située au 2-12 et 17 rue des Mésanges.

*Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques, de l'administration générale et de la tranquillité publique du 9 décembre 2020*

Décision : **Adopté à l'unanimité.**



Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

ID : 029-212902332-20201216-13161220-DE

